

## Grigny-sur-Rhône

# Un collégien scolarisé à Emile-Malfroy frappé par d'autres élèves

Un collégien de 6<sup>e</sup> a reçu des coups de la part d'autres élèves dans la cour de l'établissement ce jeudi 20 mars. La mère de la victime a déposé plainte. Les protagonistes ont été identifiés et des procédures disciplinaires sont en cours.

**L**e recteur confirme qu'une altercation, après un différend anodin, a bien eu lieu dans l'enceinte du collège Emile-Malfroy, ce jeudi 20 mars pendant la pause méridienne. Plusieurs collégiens s'en sont pris à un élève de 6<sup>e</sup>. « L'équipe de vie scolaire est immédiatement intervenue pour mettre fin à cette situation. Les protagonistes ont été identifiés et des procédures disciplinaires sont en cours », précise le communiqué.

**La mère de la victime a déposé plainte**  
L'agression a été commise



Le jeune élève a été agressé dans l'enceinte de l'établissement. Photo R. M.

vers 13 heures, indique la maman, qui a déposé plainte au commissariat de police de Givors/Grigny. Son fils Atman (prénom d'emprunt), élève de 6<sup>e</sup>, sortait de la cantine. Il était dans la cour avec une camara-

de lorsqu'une fille est venue lui dire qu'elle avait sa règle. « Atman lui a réclamé son bien, poursuit la mère. Là-dessus elle a répondu par une insulte. Atman a fait de même ». Les choses auraient pu s'arrê-

ter là. Mais la fille a fait appel à son frère qui, aidé d'amis, élèves au collège, a infligé une correction au jeune collégien. Atman a reçu des coups de toutes parts durant deux minutes, selon sa déposition.

Son certificat médical, que nous avons pu consulter, fait apparaître des hématomes au cuir chevelu, des dermabrasions lombaire et sur les deux jambes, une contusion des deux bras et un choc émotionnel. Aucune ITT délivrée en revanche, « sauf complication », est-il indiqué.

## Le surveillant appelle à l'aide

Les camarades d'Atman ont aussitôt alerté le surveillant. « À son arrivée, il n'y avait plus personne. Ses agresseurs étaient partis se cacher », poursuit la maman. Atman s'est ensuite rendu à l'infirmier pour recevoir des soins avant d'être conduit par sa mère chez son médecin généraliste.

Selon nos informations, tous les protagonistes ont été sanctionnés par des renvois temporaires selon leur degré de participation dans cette bagarre.

• R. M.

## Chasse-sur-Rhône

# « On veut les aider mais on se sent démunis » : des habitants se mobilisent pour une famille à la rue

Depuis le 25 février, une famille de onze personnes dort dehors, au niveau du terrain de rugby. Un élan de solidarité des habitants de la commune les soutient en attendant des solutions plus pérennes.

**« A**u bout d'un moment, la solidarité va s'essouffler », lâche cette habitante qui tient à garder l'anonymat. Comme de nombreuses personnes, elle a été touchée par la situation de cette famille, à la rue depuis le 25 février. Une famille composée des deux parents et de leurs neuf enfants, dont un porteur de handicap et des jumeaux de 9 mois. Sur les réseaux sociaux, une Givordine a relaté la situation avant que les Chassères ne prennent le relais. « On est plusieurs à s'être rendus sur place pour voir ce dont ils avaient besoin. Ils avaient une pauvre tente toute trempée, pas d'habits, rien. On a commencé à s'organiser pour leur apporter

le nécessaire. Chaque jour, il y a des personnes qui passent les voir. »

## Un couple et ses neuf enfants

Vêtements adaptés, nourriture, produits d'hygiène, tonnelle pour protéger de nouvelles tentes... La solidarité fait son œuvre. « Mais ils n'ont pas accès à l'eau ni aux toilettes, c'est compliqué. » Les enfants sont scolarisés dans les différentes écoles de la commune depuis septembre. « Auparavant, ils occupaient un squat. Mais il a été fermé, avec toutes leurs affaires dedans dont leurs documents administratifs, leurs papiers d'identité. Les enseignants sont aussi très mobilisés sur le sujet. Les enfants arrivent à l'école sales et fatigués. On veut les aider mais on se sent démunis, souffle la jeune femme. Je suis une maman qui a mal au cœur tous les soirs en allant au lit. » La chaîne de soli-



Des parents d'élèves se mobilisent pour aider la famille. Ils organisent ce vendredi un goûter solidaire. Photo DR

darité va de la cagnotte en ligne à un goûter organisé ce vendredi à l'école Bouchard.

La mairie indique « avoir pris ses responsabilités en scolarisant les enfants dans les écoles communales, afin de leur garantir un accès à l'éducation et à la restauration scolaire, depuis septembre 2024 ». Dans un communiqué, elle indique avoir alerté à plusieurs reprises les autorités compétentes :

l'État via la sous-préfecture et le procureur de la République, les services de protection de l'enfance mais aussi le Département : « La mairie de Chasse-sur-Rhône, ne pouvant agir seule face à cette urgence humanitaire, en appelle avec force aux services de l'État et du Département pour une prise en charge adaptée et sans délai de cette famille. » Sollicité, le Département a ré-

pondu que « le logement d'urgence est une compétence de l'État ». Ce dernier, via la préfecture du Rhône, a bien proposé, le 4 mars, une solution de mise à l'abri partielle. C'est-à-dire d'héberger immédiatement dans un hôtel une partie de cette famille nombreuse : la mère et trois des six enfants, considérés en situation de vulnérabilité. Mais ce relogement de seulement quelques-uns de ses membres a été refusé parmi la famille. C'est une des raisons qui a poussé le tribunal administratif de Lyon, qui a été saisi du dossier, à estimer qu'il n'y avait pas lieu de statuer en faveur d'un hébergement d'urgence. Une décision de justice renforcée par le fait que le dispositif d'hébergement d'urgence est plus que saturé dans le Rhône. Et la composition de la famille, deux adultes et neuf enfants, « rend impossible une orientation des requérants » selon le tribunal administratif.

• Edith Rivoire